



**Mairie**  
9, Place M. RICHARD  
31340 LE BORN  
  
05.61.09.32.76  
mairie@leborn.fr

## PROCES VERBAL

### REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

#### SEANCE DU 23 janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre le mardi vingt-trois janvier à 20 heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la commune de LE BORN, se sont réunis dans la salle de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée le 16 janvier par le Maire Robert SABATIER conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient Présents : Mesdames et Messieurs Robert SABATIER, Jean-Luc NEGRO, Baptiste VIALADE, Magalie CHEVRIER, Laurent GARDELLE, Pascal SVOBODNY, Annie DALLA BETTA, Marie-France POUJOL, Richard CHAIRRUAU, Thierry VACHIN, Valérie SENTENAC, Mathieu BARBE, Roland RICHARD.

Était Absente : Madame Marylène MECH.

Monsieur Baptiste VIALADE a été nommé secrétaire de séance.

#### Ordre du jour

- 1- Définition des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables
  - 2- Mise en place de la Convention Territoriale Globale 2024/2027 : CAF-Val Aïgo
  - 3- Adhésion à la convention de participation sante CDG 31
  - 4- Destination du foyer rural
- Questions diverses

**Le compte rendu de la séance du conseil municipal du 30 novembre 2023 est adopté à l'unanimité**

2024-01-01 Définition des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables

Lors du précédent conseil municipal, le groupe d'élus (Messieurs Vialade, Gardelle et Richard), en charge du dossier, avait présenté les zones d'accélération envisagées ainsi que les zones d'exclusion.

Par la suite, du 10 au 31 décembre 2023, une consultation publique a pu avoir lieu dans la commune.

Durant cette consultation, seuls 3 participants ont fait un retour. Ce retour est unanimement positif quant à l'implantation de photovoltaïque en toiture sur les bâtiments communaux.

Suite à cela, M. le Maire propose de délibérer favorablement sur ce dossier.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la proposition du groupe de travail :

- Possibilité d'implanter du photovoltaïque en toiture des bâtiments communaux
- Exclusion de 3 zones (comme définies sur la carte soumise lors de la consultation publique et annexée à ce procès-verbal).

2024-01-02 Mise en place de la Convention Territoriale Globale 2024/2027 : CAF-Val Aïgo

A l'échelle de la communauté de commune, un état des lieux des enjeux de développement social a pu être réalisé. Plusieurs axes de travail se dégagent dans un plan de développement à 3 ans (2024/2027).

Dans le cadre du soutien à ces différentes actions à définir et à venir, une convention entre la CAF et Val Aïgo est soumise à l'approbation de chaque commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la signature de cette convention.

Le conseil municipal souhaite participer à la mise en œuvre de ce plan et souhaite que les actions financées puissent concerner l'ensemble du territoire.

2024-01-03 Adhésion à la convention de participation sante CDG 31

Ce point a déjà été approuvé par le conseil.

Néanmoins, la date d'approbation étant antérieure à la commission du CDG31, il est nécessaire d'approuver à nouveau cette adhésion.

Le conseil délibère à nouveau favorablement à l'unanimité sur ce point.

2024-01-04 Destination du foyer rural

Après échanges, les membres du conseil proposent à l'unanimité que le foyer rural puisse être mis à disposition de l'ensemble des habitants de la commune, de manière exclusive : **aucune personne extérieure à la commune ne pourra bénéficier d'une mise à disposition du foyer.**

Pour l'année 2024, les membres du conseil proposent que cette mise à disposition soit gratuite, sous condition de signature d'un règlement intérieur et d'un chèque de caution.

Mesdames Chevrier et Poujol proposent de travailler à l'élaboration du règlement intérieur qui sera soumis au vote lors d'un prochain conseil.

Une commission de sécurité sera sollicitée pour définir le nombre de personnes admissibles dans ce local. Ce nombre sera stipulé dans le règlement intérieur.

En tout état de cause, le foyer sera accessible à **partir du 1<sup>er</sup> avril 2024** selon un calendrier de réservation disponible en mairie.

## QUESTIONS DIVERSES

- Le rapport d'étude du conseiller en énergie mis à disposition par le Pays Tolosan est disponible. La commission développement est chargée par le conseil de prendre connaissance de ce rapport et d'en faire une synthèse lors d'un prochain conseil afin de définir les priorités d'actions de la commune.
- Un riverain du chemin rural de la Combette, souhaite pouvoir acquérir une partie de ce chemin. Le conseil municipal s'oppose à la vente de ce chemin pour tout ou partie.
- Demande de revalorisation de parcelle en Zc : le conseil municipal s'oppose à toute modification de la carte communale. Aucune revalorisation de parcelle ne sera accordée.
- Demande d'installation d'un food-truck pizzas sur parcelle privée : le conseil municipal ne se prononce pas et invite le demandeur à se rapprocher des services départementaux du Conseil Départemental (sécurité de la voirie) et de la Chambre de Commerce (faisabilité du projet)
- Proposition de cours de Kung Fu : le conseil municipal ne retient pas cette proposition dans la mesure où la salle des fêtes (pouvant accueillir cette activité) n'est pas disponible aux jours et horaires demandés.
- Devis finition peinture/façade du foyer : deux devis totalement différents sont présentés aux membres du conseil. Les membres du conseil ne peuvent donc pas choisir et demandent à pouvoir étudier 2 devis dont le contenu sera identique.
- Demande de subvention de l'association Prévention Routière : le conseil municipal décide de ne pas accorder de subvention à cette association.
- Gratuité de la salle des fêtes pour les agents de la commune : après réflexion et échanges, les membres du conseil décident de ne pas octroyer gracieusement la salle des fêtes aux agents de la commune.
- Information 1 : les élus sont informés qu'ils peuvent, s'ils le souhaitent, demander à être inscrits sur le registre des professions menacées auprès de la gendarmerie.
- Information 2 : le réseau cuivré est amené à disparaître à l'échelle 2026/2027.
- Information 3 : M. le Maire informe le conseil que les derniers chiffres de l'INSEE font état de 652 habitants sur notre commune.
- Information 4 : une représentation de théâtre de la pièce « le nombril » de Jean Anouilh est prévu le samedi 8 juin en soirée à la salle des fêtes.

Affiché le 30 JAN. 2024

En exécution de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

*Le Maire,*  
**Robert SABATIER**

